

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

## COMITE SYNDICAL

7 DECEMBRE 2022

Le 7 décembre 2022 à 17 heures 40, le comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de la Communauté de Communes de Bièvre Est.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	28
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	9 263,37

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN

### Titulaires présent(e)s :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET  
**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** : Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX  
**Bièvre Isère Communauté** : Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Martial SIMONDANT  
**Communauté de Communes Le Grésivaudan** : Coralie BOURDELAIN, Julien LORENTZ, Laurence THERY  
**Communauté de Communes du Trièves** : Béatrice VIAL  
**Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON, Jean-Claude DARLET  
**Communauté de communes Bièvre Est** : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

### Suppléant présent :

**Bièvre Isère Communauté** : Eric SAVIGNON représente Dominique PRIMAT

### Personnes ayant donné pouvoir :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Pierre BEJAJI donne pouvoir à Florent CHOLAT, Dominique ESCARON donne pouvoir à Philippe CARDIN, Franck FLEURY donne pouvoir à Laurence THERY, Vincent FRISTOT donne pouvoir à Florent CHOLAT, Pierre LABRIET donne pouvoir à Philippe CARDIN, Laurent THOVISTE donne pouvoir à Philippe CARDIN  
**Communauté de Communes Le Grésivaudan** : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à Coralie BOURDELAIN  
**Communauté de Communes du Trièves** : Aurélie COHENDET donne pouvoir (arrivé à 17 heures) à Béatrice VIAL, Claude DIDIER donne pouvoir à Béatrice VIAL

### Absents :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Nicolas PINEL  
**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** : Anthony MOREAU

**OBJET** : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2022

## DELIBERATION N° 22-XII-I

### DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Mesdames, Messieurs,

Des représentants de l'Etablissement Public du SCoT sont amenés à siéger dans diverses instances et organismes liés à son activité. Sans désignation faite par le comité syndical, la présidente représente de plein droit le syndicat mixte.

Suite à la demande de la Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche d'avoir un représentant de l'EP SCoT à son bureau et en raison de disponibilité, il est proposé de remplacer Vincent FRISTOT par Florent CHOLAT et de modifier la liste des représentants de l'Etablissement Public dans cet organisme.

Pour modification :

Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac-Romanche	Florent CHOLAT
--	----------------

Pour rappel :

Commission départementale d'aménagement commercial	Jean-Luc CORBET
Fédération nationale des SCoT	Laurence THERY
Agence d'urbanisme de la région grenobloise	Philippe CARDIN
Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Nadine REUX
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Bièvre Liers Valloire	Martial SIMONDANT
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Dauphiné Plaine de Valence	Albert BUISSON
Comité de rivière des 4 Vallées du Bas Dauphiné	Martial SIMONDANT

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Arrête la liste modifiée de représentants de l'Etablissement Public suivante dans les instances et organismes où il est amené à siéger.**
- **Déclare qu'en cas d'empêchement des représentants, la Présidente représentera le syndicat mixte au sein des instances ou déléguera un membre du bureau à cet effet.**

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 9 263,37

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Colombe, le 7 décembre 2022

La Présidente

Laurence THERY

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



ID : 038-253804314-20221207-DEL\_22\_XII\_I-DE